

4A Indice de croissance verte

Définition et champ d'application

L'indice de croissance verte mesure les performances d'un pays dans la réalisation des objectifs de durabilité, notamment les ODD, l'Accord de Paris et les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité, dans quatre dimensions de la croissance verte : l'utilisation efficace et durable des ressources, la protection du capital naturel, les opportunités d'économie verte et l'inclusion sociale. L'indice a été publié pour la première fois en 2019.

4B Mesure des progrès de l'économie verte - Indice GEP

Définition et champ d'application

L'indice GEP mesure les progrès réalisés dans l'amélioration du bien-être des générations actuelles en ce qui concerne les opportunités économiques, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement. Il se compose de 13 indicateurs liés aux questions essentielles de la transition vers une économie verte inclusive, telles que l'empreinte matérielle et les inégalités. L'indice GEP se concentre sur les progrès réalisés par chaque pays par rapport à un objectif fixé pour chaque indicateur individuel. L'indice GEP utilise un système de pondération permettant d'évaluer dans quelle mesure chaque pays se situe actuellement par rapport au seuil mondial pour une composante spécifique d'une économie verte inclusive (un indicateur), et d'évaluer l'importance relative d'une composante (un indicateur) par rapport aux autres du point de vue de chaque pays. Cet indice GEP est le résultat de l'initiative UN PAGE. Une nouvelle mise à jour est attendue pour 2021.

Logique de la fiche d'information

4a : par le biais de son programme de mesure de la performance de la croissance verte (Green Growth Performance Measurement - GGPM), l'Institut mondial pour la croissance verte (Global Green Growth Institute - GGGI) a élaboré en 2019 le premier indice de croissance verte référencé afin de fournir aux décideurs politiques une métrique qu'ils pourraient utiliser pour mesurer la performance de la croissance verte et éclairer leurs décisions politiques. 4b : UN PAGE (le partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte de l'ONU) a publié un outil clé pour aider les décideurs politiques, les analystes et les autres parties prenantes à comprendre comment l'économie verte progresse. PAGE a développé le cadre de mesure des progrès de l'économie verte (Green Economy Progress - GEP) pour aider les pays à évaluer leurs progrès globaux vers une économie verte inclusive et permettre une comparaison transfrontalière des progrès. Le cadre de mesure du GEP complète le cadre d'indicateurs de l'économie verte précédemment élaboré par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, 2012 ; PNUE, 2014 ; et PNUE, 2015), qui utilise plusieurs types d'indicateurs à différentes étapes d'un cycle d'élaboration typique des politiques.

Situation actuelle et progression dans la région méditerranéenne

Les pays de la région méditerranéenne présentent un gradient de valeurs de l'indice de croissance verte avec un potentiel variable pour atteindre la durabilité économique, sociale et environnementale par une utilisation efficace et durable des ressources, la protection du capital naturel, des opportunités économiques vertes et l'inclusion sociale. En particulier, les pays de la sous-région nord, dont les économies sont plus importantes et plus stables et dont le bien-être général est plus élevé, sont capables d'amorcer des transitions vertes intégrées dans les nouvelles tendances politiques mondiales.

Sources

4a : GGGI.org
4b : PNUE

Liens

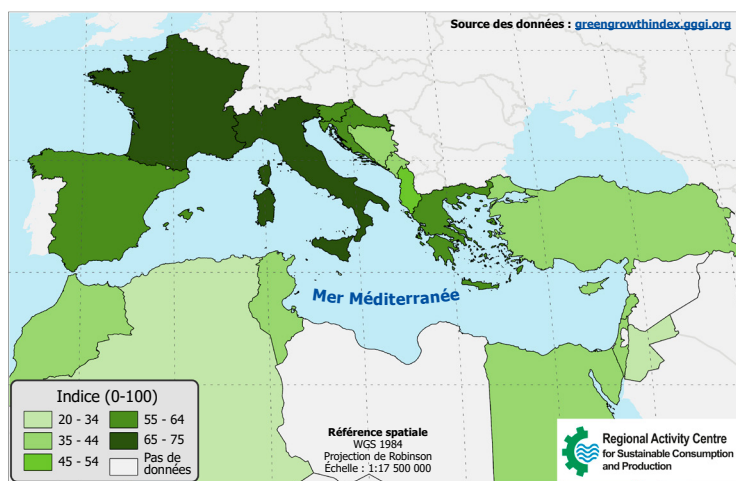
<http://greengrowthindex.gggi.org/>
<https://www.un-page.org/green-economy-progress-measurement-framework>



Message clé

Les économies les plus importantes parmi les pays de la région méditerranéenne ont une valeur d'indice de croissance verte plus élevée, ce qui reflète une capacité à promouvoir des transitions vers de nouveaux modèles de consommation et de production.

Indice de croissance verte (2019)



Les appellations employées sur cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent en aucun cas l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat des Nations unies quant au statut juridique des pays, territoires, villes, régions ou des autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou de leurs limites